



CAP EQUIPIER POLYVALENT DU COMMERCE
Arrêté du 29 octobre 2019

ATTENTION CE DOCUMENT EST A CONSERVER JUSQU'À L'EXAMEN. II VOUS INDIQUE COMMENT DOIT ÊTRE CONSTITUE VOTRE DOSSIER PROFESSIONNEL AINSI QUE LE DEROULEMENT DES EPREUVES PRATIQUES

Epreuve EP1: Réception et suivi des commandes
Epreuve EP2: Mise en valeur et approvisionnement
Epreuve EP3: Conseil et accompagnement du client dans son parcours d'achat

Dans le cadre de l'évaluation des épreuves professionnelles, vous devez fournir un dossier administratif et réaliser un portfolio en liaison avec les activités en entreprise au plus tard :

le lundi 22 avril 2024 à 17h00

« Les modalités d'envoi de ce dossier et du portfolio vous seront transmises ultérieurement »

EPREUVE EP1 – Réception et suivi des commandes

Présentation de l'épreuve (durée : 20 minutes- épreuve orale)

L'épreuve prend la forme d'un entretien. Ce dernier prend appui sur un portfolio.

La constitution préalable d'un portfolio :

Chaque candidat réalise, durant sa formation, un portfolio qui constitue un outil de présentation des activités menées en entreprise. Le portfolio prendra nécessairement une forme numérique.

Objectifs du portfolio :

- Rendre compte des activités exercées en entreprise ;
- Mettre en évidence l'analyse réalisée par le candidat sur ses activités.

Contenu du portfolio :

- Des fiches permettent au candidat de rendre compte des activités réalisées en entreprise, représentatives du domaine 1
- Ces fiches précisent l'activité et son contexte. Le candidat réalise autant de fiches que d'activités auxquelles il a participé, avec un minimum de 4 fiches (*pour rappel : 4 compétences sont associées au bloc 1 : plusieurs compétences peuvent être présentées dans une même fiche en cohérence avec les activités professionnelles réalisées. Dans son intérêt, le candidat prendra soin de montrer toute l'étendue de ses compétences en étant le plus exhaustif possible ;*)
- Ces fiches serviront de point d'appui à l'entretien.

Le portfolio sera joint au dossier qui comportera, par ailleurs, une partie administrative constituée des documents permettant de vérifier la conformité à la réglementation de la formation en entreprise :

- Attestation précisant la durée des périodes de formation, la nature de l'unité commerciale, le type d'activités réalisées authentifiée par le centre de formation

Ou

- Attestation relative à l'activité salariée du candidat dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du «CAP Equipier polyvalent du commerce »

Ou

- Une copie du contrat d'apprentissage ou une attestation du CFA **et** une attestation précisant les périodes de formation, la nature de l'unité commerciale, le type d'activités réalisées (Cf. Blocs de compétences) authentifiée par le centre de formation

EPREUVE EP2 – Mise en valeur et approvisionnement

Présentation de l'épreuve (durée : 45 minutes – épreuve pratique et orale)

L'épreuve comporte deux phases : une phase d'observation et une phase d'entretien. Cette dernière prend appui à la fois sur un portfolio et sur la phase d'observation.

La constitution préalable d'un portfolio :

Chaque candidat réalise, durant sa formation, un portfolio qui constitue un outil de présentation des activités menées en entreprise. Le portfolio prendra nécessairement une forme numérique.

Objectifs du portfolio :

- Rendre compte des activités exercées en entreprise ;
- Mettre en évidence l'analyse réalisée par le candidat sur ses activités.

Contenu du portfolio :

- Des fiches permettent au candidat de rendre compte des activités réalisées en entreprise, représentatives du domaine 2. Ces fiches précisent l'activité et son contexte. Le candidat réalise autant de fiches que d'activités auxquelles il a participé, avec un minimum de 4 fiches (*pour rappel, 5 compétences sont associées au bloc 2 : plusieurs compétences peuvent être présentées dans une même fiche en cohérence avec les activités professionnelles réalisées ; dans son intérêt, le candidat prendra soin de montrer toute l'étendue de ses compétences en étant le plus exhaustif possible*)
- Ces fiches serviront de point d'appui à l'entretien réalisé à l'issue de la partie pratique de l'épreuve.

Le portfolio sera joint au dossier qui comportera, par ailleurs, une partie administrative constituée des documents permettant de vérifier la conformité à la réglementation de la formation en entreprise :

- Attestation précisant la durée des périodes de formation, la nature de l'unité commerciale, le type d'activités réalisées authentifiée par le centre de formation

Ou

- Attestation relative à l'activité salariée du candidat dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du «CAP Equipier polyvalent du commerce »

Ou

- Une copie du contrat d'apprentissage ou une attestation du CFA **et** une attestation précisant les périodes de formation, la nature de l'unité commerciale, le type d'activités réalisées (Cf. Blocs de compétences) authentifiée par le centre de formation

EPREUVE EP3 – Conseil et accompagnement du client dans son parcours d'achat

Présentation de l'épreuve (durée : 35 minutes maximum – épreuve pratique et orale)

L'épreuve comporte deux phases : une phase d'observation et / ou de simulation et une phase d'entretien.

Un dossier administratif sera constitué permettant de vérifier la conformité à la réglementation de la formation en entreprise :

- Attestation précisant la durée des périodes de formation, la nature de l'unité commerciale, le type d'activités réalisées authentifiée par le centre de formation

Ou

- Attestation relative à l'activité salariée du candidat dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du «CAP Equipier polyvalent du commerce »

Ou

- Une copie du contrat d'apprentissage ou une attestation du CFA **et** une attestation précisant les périodes de formation, la nature de l'unité commerciale, le type d'activités réalisées (Cf. Blocs de compétences) authentifiée par le centre de formation.